



Application d'une décision de justice - loyers impayés

Par **superphares**, le **25/01/2011** à **16:47**

Bonjour,

Suite au jugement concernant des loyers impayés, les locataires présents dans mon logement doivent :

- 1) quitter le logement
- 2) rembourser les loyers impayés

Après avoir contacter plusieurs huissiers pour les loyers impayés, ils me répondent tous que c'est à moi de trouver les employeurs si je veux enclencher la saisie sur salaire (les locataires ont changé d'emploi depuis leur arrivée dans le logement - je n'ai donc aucune information).

Je me demande donc à quoi sert une décision de justice si elle ne peut pas être appliquée? existe t'il des recours?

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **25/01/2011** à **19:26**

Faites faire une saisie-attribution sur comptes bancaires.